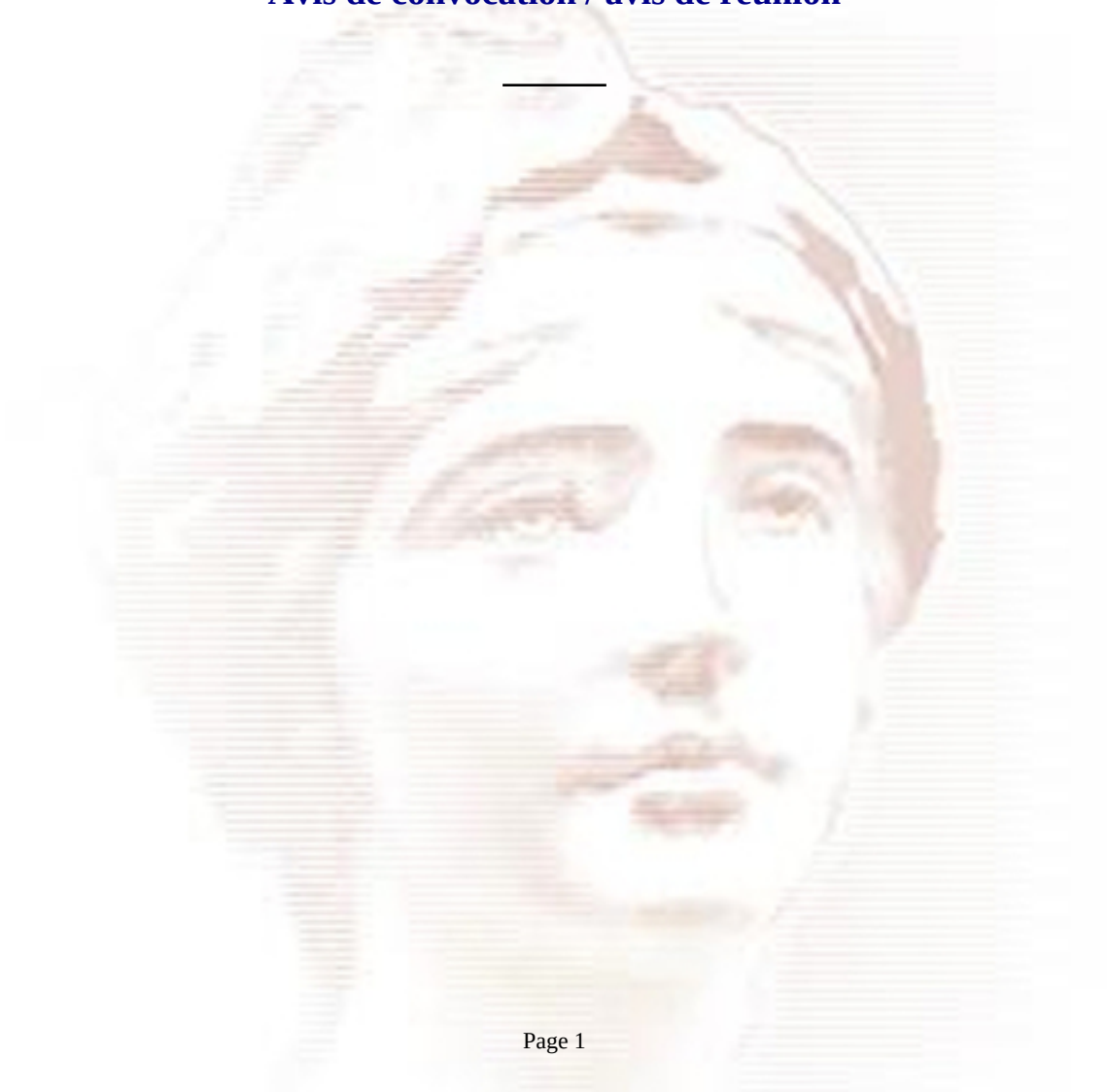
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



MILIBOO

Société anonyme au capital de 693.090,40 euros

Siège social : Parc Altaïs - 17 Rue Mira - 74650 Chavanod

482 930 278 R.C.S Annecy

AVIS DE CONVOCATION

valant avis rectificatif à l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 octobre 2026 n°124, annonce 2603871

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte **le 20 novembre 2026 à 9 heures au siège social, Parc Altaïs - 17 Rue Mira - 74650 Chavanod**.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que l'heure de tenue de l'Assemblée Générale Mixte, initialement fixée à 18 heures dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°124 du 16 octobre 2026, a été avancée à 9 heures.

Les actionnaires sont également informés que l'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été modifié par le Conseil d'administration afin de :

- préciser l'identité des trois membres du Conseil de surveillance dont la nomination est proposée aux termes des sixième à huitième résolutions ; et
- retirer le projet de neuvième résolution relatif à la nomination d'un quatrième membre du Conseil de surveillance, devenu sans objet, faute de candidature supplémentaire.

Les projets de dixième et onzième résolutions sont en conséquence renumérotés et deviennent respectivement les neuvième et dixième résolutions.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte, tel que modifié par le Conseil d'administration, est désormais le suivant :

Ordre du jour

<u>À caractère extraordinaire</u> :

1. Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Directoire et Conseil de surveillance,
2. Adoption du nouveau texte des statuts, sous la condition suspensive de l'adoption de la 1ère résolution,
3. Transfert au Directoire des autorisations et délégations consenties au Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions,
4. Modification de l'article 14 bis « Censeur » des statuts refondus de la Société afin de modifier les modalités d'exercice des fonctions et les prérogatives des censeurs,
5. Ratification des modifications statutaires réalisées par le Conseil d'administration aux fins de mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et règlementaires,

<u>À caractère ordinaire</u> :

6. Nomination de Madame Isabelle JULIARD FEYEUX en qualité de membre du Conseil de surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions,
7. Nomination de Madame Carole DUPESSEY en qualité de membre du Conseil de surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions
8. Nomination de la SASU NEXUS, représentée par Madame Virginie ANXIONNAZ en qualité de membre du Conseil de surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions,
9. Montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions,
10. Pouvoirs pour les formalités.

***

Rectificatif de l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 octobre 2026 n°124, annonce 2603871

Les projets de sixième à huitième résolutions publiés dans l'avis préalable de réunion du 16 octobre 2026 sont complétés afin de préciser l'identité des candidates aux fonctions de membre du Conseil de surveillance, comme suit :

Sixième résolution - Nomination de Madame Isabelle JULIARD FEYEUX en qualité de membre du Conseil de surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions

L'Assemblée Générale, sous condition suspensive de l'adoption des première et deuxième résolutions, décide de nommer Madame Isabelle JULIARD FEYEUX en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Nomination de Madame Carole DUPESSEY en qualité de membre du Conseil de surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions

L'Assemblée Générale, sous condition suspensive de l'adoption des première et deuxième résolutions, décide de nommer Madame Carole DUPESSEY en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Nomination de la SASU NEXUS représentée par Madame Virginie ANXIONNAZ en qualité de membre du Conseil de surveillance, sous la condition suspensive de l'adoption des 1ère et 2ème résolutions

L'Assemblée Générale, sous condition suspensive de l'adoption des première et deuxième résolutions, décide de nommer la SASU NEXUS représentée par Madame Virginie ANXIONNAZ en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

***

Le projet de neuvième résolution figurant dans l'avis préalable de réunion du 16 octobre 2026, relatif à la nomination d'un quatrième membre du Conseil de surveillance, est retiré, celui-ci étant devenu sans objet.

Les projets de dixième et onzième résolutions sont en conséquence renumérotés et deviennent respectivement les neuvième et dixième résolutions, sans modification de leur texte.

Le texte des autres projets de résolutions demeure inchangé.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 13 novembre 2026 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire Uptevia, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 La Défense Cedex, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à Uptevia, Service Assemblées Générales, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce ;
b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
c) Voter par correspondance.

A compter de la convocation, les actionnaires au porteur pourront, demander par écrit à Uptevia, Service Assemblées Générales, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet de la société rubrique « Assemblée Générale » https://www.miliboo-bourse.com/assemblee-generale.php depuis le 4 novembre 2026.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation.

Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de Uptevia, Service Assemblées Générales, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante : ag.miliboo@miliboo.com. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à Miliboo, Direction Financière - AGM 2026, 17 rue Mira, Parc Altaïs, 74650 Chavanod ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante ag.miliboo@miliboo.com une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (https://www.miliboo-bourse.com/assemblee-generale.php).

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 16 novembre 2026, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : ag.miliboo@miliboo.com. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'administration